

PREFECTURE DE L'AIN

- 1 MAI 1940

R. P. E. T. E -  
Cabinet du Préfet

4 JUIN 1940

Nomination  
D'un  
Fossoyeur

Nous Maire de Chatillon-sur-Chalargonne  
Vu l'article 16 du Décret du 23 Prairial An XII  
Vu l'article 88 de la loi du 5 Avril 1884.

ARRETONS:

ARTICLE 1er.-A dater de ce jour Monsieur Pierre PERRIER, né à Romans, ain, le 13 Novembre 1884 est nommé Fossoyeur du cimetiè-re de Chatillon-sur-Chalargonne, en remplacement de M. HATHERON facteur intérimaire démissionnaire.

ARTICLE 2. Il percevra pour chaque fosse, les prix fixés au tarif établi par l'arrêté municipal du 12 Décembre 1909 modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 22 Octobre 1936 approuvé par M. Le Préfet de l'Ain le 12 Décembre 1936.

ARTICLE 3. Les allées seront toujours tenues, par les soins du fossoyeur dans le plus grand état de propreté.

Il devra ouvrir le cimetiere aux jours et heures indiqués par l'article 1er de l'arrêté sus visé et se conformer rigou-reusement à toutes les dispositions dudit arrêté.

ARTICLE 4. Il est défendu au fossoyeur à peine de destitue-tion de faire, ou permettre qu'il soit fait sous quelque pre-texte que ce soit, aucune exhumation, ni enlèvement ou déplace-ment de cadavres ou d'ossements autres que ceux ordonnés par la police judiciaire ou autorisés à la requête des particuliers par l'autorité Municipale.

ARTICLE 5. Il est défendu au fossoyeur sous peine d'être considéré et traité comme coupable de vol et de violation de sépulture, d'enlever les dra s, linceuls et tous autres objets quelconques, déposés dans les cercueils.

ARTICLE 6. Il lui est défendu de percevoir aucune somme au dessus de la taxe fixée par le tarif sus mentionné et de rien demander aux familles des décédés à titre d'émoluments ou de gratifications, pour offre de services ou à quelque autre titre que ce soit.

ARTICLE 7. Un exemplaire du présent arrêté et du tarif sus visé sera affiché à l'entrée du cimetiere.

CHATILLON-sur-CHALARONNE LE TRENTE AVRIL MIL NEUF CENT QUARANTE.

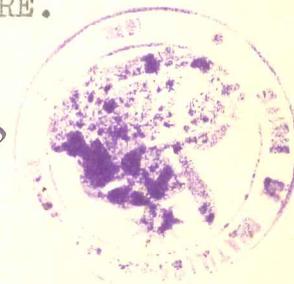
LE MAIRE.

VU :

Bourg, le 16 JUIN 40 193

Pour le Préfet

Le Chef de Division Délégué



*Handwritten signature of the Mayor*

*Handwritten signature: Chatillon, Chalargonne*